



AKTEA: Réseau européen des organisation de femmes dans la Pêche

LE PARLEMENT EUROPEEN DONNE LA PAROLE AUX FEMMES EUROPEENNES DANS LA PECHE

Katia Frangoudes (Médiatrice d'AKTEA), Marja Bekendam (Présidence d'AKTEA)

La Commission Pêche du Parlement européen a organisé une audition publique sur « *les femmes et le développement durable des zones de pêche* » le 1^{er} décembre 2010. L'audition publique a été initiée par Josefa Andrés Barea, membre du Parlement européen (MEP) qui est responsable de la sensibilisation au genre dans ce comité. Les associations européennes de femmes ont été invitées à parler de leurs activités, de leurs problèmes et de leurs perspectives. Plusieurs membres du réseau AKTEA ont participé à cette journée. La commissaire européenne, Maria Damanaki, responsable de la Direction Générale MARE, était aussi présente lors de cette audition.

Les principaux points abordés durant cette audition sont présentés ici. Carmen Estevez Fraga, présidente de la Commission Pêche, a ouvert la session et accueilli les participants. Josefa Andrés Barea a expliqué que les objectifs de cette audition étaient d'avoir une meilleure connaissance de la contribution des femmes dans la pêche et d'aider les actions des femmes. La parole a ensuite été donnée à Maria Damanaki qui a expliqué le rôle et les actions de la Commission européenne envers les femmes dans la pêche. Après avoir brossé un portrait général du rôle des femmes dans les pêches européennes, Mme Damanaki a parlé des actions en cours et des actions futures de la Commission européenne. Elle a expliqué que la Commission a adopté la Charte des Femmes afin de renforcer son application dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la politique européenne. Pour l'application des objectifs de la Charte, la Commission a adopté une stratégie spécifique en septembre 2010. Dans ce cadre, la Commissaire « *encouragera la création d'associations de femmes au niveau local, régional et européen* » (M. Damanaki). Elle a aussi parlé de l'existence de groupes informels de femmes qui ne bénéficient pas de subventions publiques mais qui contribuent par leurs actions à l'industrie de la pêche et aux communautés. Pour Mme Damanaki, il est temps d'aller plus loin au niveau européen et au niveau des Etats, en mettant en place des réseaux formels semblables à ceux existant en Espagne. Elle a appelé tous les Etats-membres (MS) à « *constituer partout des réseaux similaires* ».

Après les discours officiels, la parole a été donnée aux associations de femmes représentant différents pays et différent niveaux d'organisation. Marja Bekendam, présidente d'AKTEA et membre de Vin Vis, le réseau hollandais, a expliqué que le Réseau AKTEA a été créé en 2006 et regroupe les associations de femmes dans la pêche de 11 pays européens. Le principal objectif d'AKTEA est la promotion des droits des femmes dans la pêche en Europe. AKTEA agit au niveau européen pour la

reconnaissance du rôle des femmes dans la pêche, l'attribution d'un statut légal pour toutes les femmes qui contribuent aux entreprises familiales de pêche dans tous les états membres, la participation des associations de femmes au processus de décision dans la gestion des pêches, la promotion des femmes dans la pêche, l'aide aux initiatives des femmes par les fonds structurels européens et le maintien des communautés de pêche. Marja Bekendam a aussi pointé les problèmes rencontrés par AKTEA comme par exemple le manque de financement et d'expérience des responsables d'organisations, les difficultés de communication dues aux différentes langues parlées par les membres, etc. Néanmoins, pour Marja, AKTEA est parvenu à réaliser :

- l'organisation de deux auditions publiques au Parlement européen (2005, 2010),
- un vote sur la communication « *en faveur d'un réseau au sein des communautés de pêche* » (19/12/2005) par le Parlement européen,
- une communication « *en faveur de l'intégration des associations de femmes dans les RAC* » (EC n° 17/6/2008),
- la publication par le Parlement européen d'un rapport sur « *le rôle des femmes dans le développement durable des zones européennes de pêche* ».

Clarisse Canha des Açores a parlé au nom du Réseau des Iles créé en 2008. Pour elle, les contributions des femmes sont très importantes dans les petites pêcheries. Aux Açores, les femmes ont différents rôles : Elles sont propriétaires de bateaux, capitaines, commerçantes, administratrices des entreprises familiales de pêches, travailleuses dans les entreprises locales de transformation, etc. Elle a aussi parlé des activités réalisées par le réseau au niveau local. Elle considère que la participation au Réseau européen AKTEA est une expérience riche car les femmes apprennent beaucoup de choses non seulement sur les activités des femmes mais aussi sur les pêches dans les autres pays. Le Réseau des Iles a des relations étroites avec le réseau portugais Estrela do Mar et est membre du RAC Atlantique Sud.

Leslie Duthie représente le Réseau des femmes de la Mer du nord (NSWN). Elle a parlé du réseau et a pointé sa fonction principale : sa participation au RAC de la Mer du nord. Le réseau joue un rôle important au sein du RAC, présidant le groupe de travail sur les activités socio-économiques, et veillant à ce que les nouvelles règles de gestion des pêches prennent en compte les conséquences sociales et économiques sur les familles de pêcheurs et les communautés de pêches. Leslie a expliqué qu'en 2010, NSWN est aussi devenu un membre du groupe de travail sur RAC Pélagique.

Adriana Celestini, présidente de l'Association Pénélope basée à Ancone en Italie, a parlé du rôle des femmes de pêcheurs dans les entreprises familiales de pêche en Italie. Les femmes de pêcheurs participent considérablement aux entreprises familiales de pêche en réalisant de nombreuses tâches, principalement administratives. Il existe une exception à Ancone où les femmes de pêcheurs ont un rôle central dans la vente du poisson. Les femmes de pêcheurs, les mères ou les sœurs, ont la charge d'apporter le poisson à la criée, et quand les prix sont trop bas, elles retirent le poisson et le vendent soit dans des poissonneries soit dans d'autres villes. Les femmes se lèvent à 2h du matin et laissent leurs enfants seuls à la maison ou s'arrangent avec d'autres personnes de leur famille pour prendre soin d'eux. Penelope est membre du comité exécutif du RAC Méditerranée.

Monique Philip, représentante de la Fédération Française des femmes dans la pêche, a donné les raisons principales de la création d'associations de femmes en France. Elle a expliqué comment les femmes de pêcheurs français ont obtenu le statut légal de conjointe collaboratrice qui reconnaît la contribution des femmes dans la pêche. Ce statut spécifique donne aux femmes de pêcheurs l'accès à leur propre pension de retraite, à des formations professionnelles gratuites et la possibilité d'être membre des organisations de pêche. A travers un exemple spécifique, elle a montré les difficultés rencontrées par une association de femmes en France pour mener à bien des projets de développement local à travers les Fonds Européens des Pêches (EFF). L'association locale d'Arcachon a déposé un projet auprès des autorités pour la réalisation d'un atelier de traitement du poisson. Le projet a été rejeté car elles ne pouvaient trouver l'argent (50.000 €) pour mener l'étude de

faisabilité, et l'EFF ne peut être demandé uniquement quand le projet a été réalisé et payé. Elle a terminé sa présentation en disant que si les femmes avaient eu cette somme, elles auraient réalisé leur projet sans l'aide des fonds publics.

Natalia Laino de AGAMAR, une association représentant les femmes qui ramassent les coquillages en Galice (Espagne) et qui n'est pas membre d'AKTEA, a parlé des problèmes des ramasseuses de coquillages, de leurs dures conditions de travail et de la reconnaissance d'une maladie professionnelle. Elle a demandé à l'Europe de porter plus d'attention aux petites pêcheries lors de la révision de la Politique Européenne des Pêches.

Le directeur général du secrétariat général de la mer de l'Espagne a présenté le réseau espagnol des femmes de la pêche. M. Gonzales Serrano a expliqué comment l'administration des pêches a décidé de mettre en place un réseau de femmes de la pêche. Ce réseau a bénéficié d'une aide financière de l'EFF et est basé essentiellement sur Internet. Le réseau a l'objectif de collecter toutes les références publiées sur les femmes dans la pêche et sur les initiatives des femmes. Le réseau veut aussi organiser une réunion annuelle pour rassembler les femmes de différentes régions. La première réunion a eu lieu en Octobre 2010 à San Sebastian et 350 femmes y ont participé. Le réseau d'Amérique Latine et AKTEA ont été invités à parler de leurs expériences.

Après ces présentations, les membres du Parlement européen ont posé des questions aux intervenants et ont fait des commentaires sur les situations des femmes dans différents états membres. Certains étaient surpris d'apprendre que la contribution des femmes n'était pas reconnue et ne leur donnait pas accès à des bénéfices sociaux dans les états membres. Ils ont aussi discuté des difficultés des femmes à obtenir des fonds publics et spécialement les fonds européens pour la pêche. Certains ont demandé à la Présidente de la Commission des Pêches de porter ce problème devant le Conseil des Ministres de l'Europe. Pour cette raison le Parlement a décidé de faire un résumé de cette discussion pour informer tous les membres de la Commission sur la situation des femmes dans différentes zones de pêche.

L'organisation de cette audition publique montre que les femmes dans la pêche obtiennent de plus en plus de reconnaissance et deviennent plus visibles au niveau européen. Les femmes veulent maintenant influencer les institutions publiques européennes en faveur de leur cause. Le fait qu'AKTEA et plusieurs de ses membres ont été invitées à parler lors de cette rencontre prouve qu'AKTEA est reconnu au niveau européen. La proposition de la commissaire de l'Union Européenne de financer un réseau européen, plus institutionnel qu'AKTEA et basé principalement sur un travail « activiste », marginalisera peut être AKTEA. Ce sujet a été discuté lors de l'assemblée annuelle d'AKTEA qui s'est tenue aussi à Bruxelles. Pour nous la question est de savoir si les membres d'AKTEA veulent devenir un réseau institutionnel, ou s'ils veulent continuer le travail en tant que réseau « activiste ». Les membres sont d'accord pour dire que le réseau devrait être intégré dans ce processus parce qu'il a besoin de subventions publiques pour assurer son expansion et pour développer ses activités dans tous les états membres. AKTEA va demander un rendez-vous avec la Commissaire de la DG MARE afin de discuter avec elle les possibilités de devenir le réseau européen officiel.